

# Pays des Paillons : un pas de plus vers l'implosion ?

Altercation musclée entre élus, reproches sur le manque de projets à venir, ambiance « lourde »... La Communauté de communes du Pays des Paillons (CCPP) n'est toujours pas apaisée.

Dernier épisode en date, un boycott pur et simple des maires de cinq communes (Blausasc, Châteauneuf-Villevieille, Drap, Peïlle, Peillon) – sur les 13 de la Communauté de communes du Pays des Paillons (CCPP) – ont décidé de ne pas se présenter lors du vote du budget le 8 avril.

« Et on n'est pas près de me revoir », assène Michel Lotier, maire LR de Blausasc. « Quand je lis que le président Lavagna a dit qu'on prenait des décisions à la légère. S'il n'a pas compris qu'on existe ça ne sert à rien de continuer. Il n'a pas un discours rassembleur et le pire c'est qu'ils ne sont même pas bons à se remettre en question », continue-t-il. C'est peu de dire que le maire de Blausasc est remonté. Il n'est pas le seul...

## Une ancienne altercation musclée

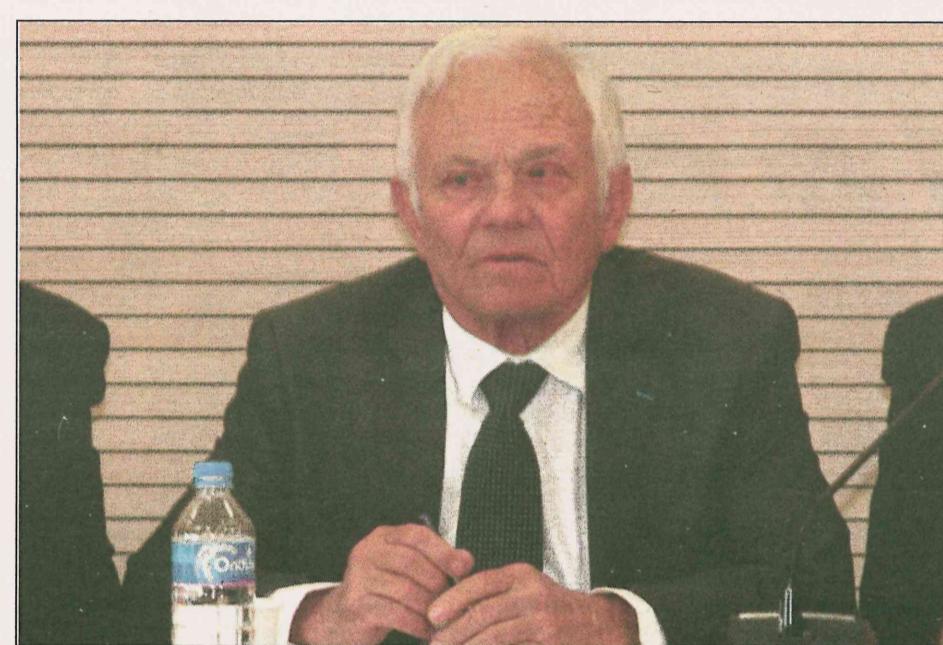
Si l'ambiance est « lourde » comme le déplore Edmond Mari, maire de Châteauneuf-Villevieille (DVG) et ancien président de la CCPP, c'est aussi à cause d'une altercation musclée entre deux élus « il y a deux mois ». Joël Gosse, maire de Bendejun et Robert Nardelli, premier magistrat de Drap ont failli en venir aux mains. « Nous

avons dû les retenir physiquement », ce qui n'a pas empêché les deux hommes de s'échanger des « propos d'une violence rare », précise-t-il.

Francis Tujague, le maire de Contes (PCF), confirme un incident « inacceptable » qui « ne portait sur rien ». Mais il se questionne sur « la part de problèmes relationnels et la part de la volonté de certains de faire exploser la communauté ou d'aller voir ailleurs ».

Le président Lavagna a bien tenté de rabibocher les deux élus. Sans succès. « M. Gosse était prêt à présenter ses excuses, mais M. Nardelli ne s'est pas rendu au rendez-vous ». De son côté, Robert Nardelli rapporte qu'il a « voulu présenter ses excuses à Joël Gosse » mais que c'est le maire de Bendejun qui a refusé de les présenter devant les autres maires.

Loin d'être un détail, cet incident semble illustrer le fossé qui s'est creusé entre les deux camps. Mais, il ne serait pas l'unique raison de la décision des élus frondeurs de boycotter le vote du budget de la CCPP. « Il n'y a plus de vision collective, on n'arrive plus à travailler ensemble sur des projets », regrette le maire de Châteauneuf-Villevieille qui pense que « des visions particulières



Maurice Lavagna, maire de Berre-les-Alpes et président de la CCPP, ici en 2018.

(Photos J.-P. B.)

qui rejoignent des postures politiques sont l'embryon du fossé ». Et pour lui il y a un coupable : Francis Tujague « entièrement responsable de la situation actuelle ».

## « Désastreux »

« Je trouve cela désastreux qu'ils se focalisent là-dessus, réagit Joël Gosse (PCF). Ce n'est pas en boudant qu'on va faire avancer les choses. Ils souhaitent parler de l'avenir ? Le vote du budget c'était l'occasion de se projeter ». Pour l'élu de Bendejun, ce sont surtout des considérations politiques à l'appro-

che des élections régionales et départementales [deux scrutins menacés de report : lire pages 4-5] qui seraient à l'origine de ce boycott.

Alors que le maire de Drap trouve « le manque de respect » trop important et estime que ceux qui ont voté le budget « s'en foutent qu'on soit là ou pas là ». Selon lui, ils sont « une minorité qui se prend pour une majorité parce qu'ils parlent fort ». Il note que le président de la CCPP n'a pas fait de réunion pour crever l'abcès et mettre les choses à plat alors

que le conflit s'enlise.

## Les terrains Lafarge pour sauver la Communauté ?

« On est à un point de non-retour », lâche Edmond Mari. Ça me fait très mal de le dire parce que j'y suis attaché mais la fin de la CCPP est programmée. Elle va imploser ».

Pourtant il y a un projet qui pourrait redonner de la vie et un but à la communauté : l'avenir des terrains du cimentier Lafarge qui se désengage de la vallée du Paillon.

**OLIVIER SCLAVO**  
osclavo@nicematin.fr

**LA PHOTOTHÈQUE DE JEAN GILLETTE**

Une collection photographique exceptionnelle des Alpes-Maritimes et de la Principauté de Monaco, de 1880 à 1930.

Commandez vos tirages sur le site [jeangilletta.com](http://jeangilletta.com)

Contactez-nous pour des impressions sur supports spéciaux (dibond, pvc, adhésif, plexi...), des encadrements ou de la colorisation d'images.

**Éditions Gilletta® • +33 (0)4 92 07 94 94**  
**edgilletta@nicematin.fr**

## Ce qu'il faut retenir du budget

Que retenir de ce budget boycotté ? Trois éléments concernent directement les habitants de la Communauté de communes. On fait le point.

### Trop de déchets à traiter

Sur les 4 879 970 euros de charges à caractère général : 3 557 000 euros sont consacrés au ramassage – par le service de la CCPP – des ordures ménagères et par ceux des communes des encombrants (1), ainsi qu'aux traitements de ces déchets pratiqués par des prestataires. Jean-Claude Vallauri est conseiller communautaire et adjoint à l'Escalène. L'élu pointe que « les déchets ménagers représentent pratiquement un tiers des

dépenses de fonctionnement (2). 10 % en moins de déchets auraient une incidence appréciable sur notre budget ». Francis Tujague précise : « Le service des déchets nous coûtera moins cette année grâce à notre déchetterie communautaire qui fonctionne bien et où l'on suit exactement les apports [...] et où on a moralisé le service des encombrants ».

### Service public de la petite enfance dynamique

La participation de la CCPP au budget du service public de la petite enfance, est portée à 1,808 million d'euros, soit 8,91 % de plus qu'en 2020. « Un service de cinq crèches pour 27 000 habitants qui a connu une dynamique. 74 emplois sont dédiés à ce service pu-

blic à 99 % occupés par des gens qui vivent sur la communauté de communes », martèle le vice-président Noël Albin.

### Hausse des taxes communautaires

Afin d'équilibrer le budget, il est proposé « de faire progresser la taxe de traitement des ordures ménagères de 14,99 % à 17,90 % ». Et, par ailleurs, « d'augmenter également le taux de la taxe sur le foncier bâti de 1,50 % à 1,80 % ».

J.-P.B.

- 1- 163 000 euros sont versés aux communes pour ce service par la CCPP.
- 2- 2 422 millions d'euros seront consacrés en 2021 au traitement des ordures ménagères pour 1,930 million en 2019 et 1,135 million pour le traitement des encombrants en 2021 pour 1,041 million en 2019.